

Les politiques et mesures mises en œuvre

Une stratégie interministérielle pour la santé des personnes placées sous main de justice, adoptée en 2017, vise à promouvoir la santé des personnes, à garantir leur accès aux soins et à réduire les inégalités sociales de santé.

La stratégie santé pour les personnes placées sous main de justice

Pourquoi fallait-il une stratégie de santé publique spécifique pour une population d'environ 300 000 personnes (détenus, personnes suivies en milieu ouvert, notamment les mineurs accompagnés par la Direction de la protection judiciaire de la Jeunesse [PJJ]) dont les principaux problèmes de santé, qu'il s'agisse de la santé mentale, des addictions ou encore de la santé sexuelle font déjà l'objet de plans, programmes et stratégies de santé publique thématiques ? Pourquoi, en effet, ne pas se contenter de l'intégration, indispensable et effective, de cette population dans la cible plus large de tous les programmes nationaux de santé publique ? Parce que cela ne peut suffire.

Une approche spécifique nécessaire

De fait, de nombreux constats plaident pour la nécessité d'une approche spécifique complémentaire à l'approche générale.

- Les personnes sous main de justice, notamment les personnes détenues, cumulent les inégalités sociales de santé. La fréquence élevée des pathologies mentales, des addictions, des infections chroniques (VIH et hépatites) dans cette population est connue, mais nous manquons de données actualisées de surveillance. Il nous faut mieux observer pour mieux agir :

d'une part améliorer la connaissance de la santé des personnes détenues à l'entrée et aussi en cours de détention, et d'autre part être en mesure d'évaluer l'impact de l'engagement des équipes et des importants investissements mis en place pour améliorer l'accès aux soins des personnes détenues depuis la loi de 1994.

- La détention rend compliquée l'organisation des soins : malgré l'idéal inscrit dans la loi d'un même accès aux soins et à la prévention que la population générale, la population des personnes détenues souffre, inévitablement, d'un accès plus complexe. En conséquence, il faut, en permanence, s'interroger sur les organisations et les moyens de dépasser les obstacles inhérents à la privation de liberté afin de préserver intégralement le droit à la santé des personnes détenues. En outre, certains soins, en lien avec des addictions ou des infractions à caractère sexuel, ont un rapport direct avec le motif de condamnation des personnes, qu'elles soient détenues ou suivies en milieu ouvert, et l'effectivité de ces soins ne peut être atteinte que par des organisations spécifiques à cette population.

- Au-delà de la détention, la question de la continuité des parcours de santé lors de la sortie est un défi

Jérôme Salomon
Directeur général de la santé, DGS
Christophe Michon
Chef de projet à la DGS pour la mise en œuvre de la stratégie interministérielle santé des personnes placées sous main de justice



commun avec celui de la réinsertion sociale, et les résultats sont encore insuffisants dans ce champ. Les personnes suivies en milieu ouvert, en particulier à l'issue d'une incarcération, doivent donc, elles aussi, faire l'objet d'une attention particulière des politiques publiques bien qu'elles accèdent aux soins dans le cadre du droit commun.

- L'accès à la prévention et à la promotion de la santé, que la Stratégie nationale de santé¹ porte comme la priorité majeure de la politique de santé, est un autre défi à relever, en particulier dans les maisons d'arrêt dans le contexte de surpopulation carcérale que nous connaissons en France. Alors comment poursuivre nos objectifs d'environnements favorables à la santé ? L'enfermement en cellule, la promiscuité, le manque d'activité, le stress, la violence ou encore le tabagisme passif sont autant de conséquences de la surpopulation. Ce sont surtout des facteurs qui nuisent à la santé des personnes détenues mais aussi à la qualité de vie au travail des professionnels exerçant en détention. Développer dans ce contexte des programmes de prévention et de promotion de la santé élaborés pour, par et avec les personnes détenues et les professionnels peut sembler irréaliste. De nombreuses expériences montrent au contraire qu'une approche fondée sur les principes de la promotion de la santé permet de rendre en partie aux personnes leur pouvoir d'agir sur leur environnement et sur leur santé. Nous devons agir en ce sens.

- Les logiques et les cultures différentes des professionnels du soin et de la surveillance imposent de travailler non seulement au renforcement des collaborations et des échanges, dans le respect des secrets professionnels, mais aussi sur les formations afin de développer une culture commune. L'enjeu est de surmonter les difficultés propres aux collaborations interdisciplinaires afin de permettre aux professionnels exerçant en détention de mieux se coordonner autour des personnes qui leur sont confiées.

Ce sont tous ces constats, partagés par les services des ministères de la Santé et de la Justice, et confirmés en 2015 par l'évaluation du plan d'actions stratégiques 2010-2014 relatif à la politique de santé des personnes placées sous main de justice², qui nous ont amenés à élaborer la nouvelle stratégie interministérielle pour la santé des personnes placées sous main de justice³.

Les axes et objectifs de la stratégie santé des personnes placées sous main de justice

Cette stratégie pérenne définit des axes de travail regroupant un certain nombre d'objectifs. La traduction

1. <http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/>

2. Évaluation du plan d'actions stratégiques 2010-2014 relatif à la politique de santé des personnes placées sous main de justice, <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article542>

3. http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_ppsmj_2017.pdf

de ces objectifs en un programme d'actions, nationales, régionales, locales, définira une première feuille de route : cette élaboration est en cours, coordonnée par une équipe projet interministérielle pilotée par la Direction générale de la santé, qui anime des groupes de travail composés de représentants des institutions, des professionnels et des associations, de la santé et de la justice.

Les objectifs de la stratégie santé des personnes placées sous main de justice sont regroupés au sein de six axes, tous potentiellement transversaux aux thématiques sanitaires prioritaires.

- Axe 1 : mieux connaître l'état de santé et déterminer les besoins en matière de santé des personnes placées sous main de justice.

- Axe 2 : développer la promotion de la santé des personnes placées sous main de justice tout au long de leur parcours. Les premières mesures de cet axe ont été intégrées dans le plan national de santé publique (PNSP « Priorité prévention ») annoncé par le Premier ministre le 26 mars 2018, illustrant ainsi la cohérence entre plan général et feuille de route ciblée sur une population particulièrement vulnérable. Ces mesures portent en particulier sur la mise en œuvre de programmes de promotion de la santé dans tous les établissements pénitentiaires et sur le renforcement du programme « PJJ promotrice de la santé ».

- Axe 3 : poursuivre l'amélioration des repérages et dépistages des personnes placées sous main de justice.

- Axe 4 : améliorer l'accès aux soins des personnes placées sous main de justice.

- Axe 5 : organiser la continuité de la prise en charge lors des sorties de détention et des levées de mesures de justice.

- Axe 6 : favoriser la coopération des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de santé des personnes placées sous main de justice.

Les travaux d'élaboration des actions à entreprendre sont organisés par axe mais certains thèmes prioritaires sont pris en compte par des groupes thématiques dédiés (sur la prévention du suicide, la lutte contre le tabagisme, la réponse aux situations de handicap et de perte d'autonomie liée au vieillissement, les soins en rapport avec l'infraction commise).

Pour réduire les inégalités sociales de santé présentes dans la population des personnes placées sous main de justice, la politique publique doit à la fois utiliser les leviers destinés à l'ensemble de la population et entreprendre des actions spécifiques ciblées.

Cette stratégie interministérielle est en pleine cohérence avec la Stratégie nationale de santé et sa mise en œuvre repose sur de nombreux acteurs de la santé et de la justice : leurs collaborations sont primordiales, tant au niveau national ou régional qu'au niveau local, avec pour objectif commun l'amélioration de la santé des personnes placées sous main de justice. ●